



---

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire  
tenue le 26 septembre 2017 par conférence web

---

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du droit de vote
3. Président et secrétaire d'assemblée
4. Constatation de la régularité de la convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Ratification d'une demande de lettres patentes supplémentaires adoptée par le Conseil d'administration
7. Levée de l'assemblée

**Les membres suivants étaient présents :**

Laval	Étienne St-Yves, président
Côte-Nord	Marc Servant, président
Montréal	Mario Harbec, président
Outaouais	André St-Jacques, président
Québec / Chaudière-Appalaches	Sarah Langlais-Lapierre, présidente

**Les membres suivants n'étaient pas représentés :**

Abitibi-Témiscamingue  
Est du Québec  
Lac St-Louis  
Saguenay-Lac-St-Jean  
Sud-Ouest

**Était présent d'office :**

Claude Tessier	Badminton Québec, président
----------------	-----------------------------

**Permanente de Badminton Québec :**

Chantal Brouillard	directrice générale
--------------------	---------------------

**1. Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Claude Tessier, président de Badminton Québec, déclare la réunion ouverte à 19h04.

**2. Vérification du droit de vote**

Monsieur Tessier rappelle les dispositions des règlements généraux de Badminton Québec relatives aux votes de l'assemblée des membres. Il effectue la vérification du droit de vote. Les associations régionales affiliées représentées sont : Laval, Côte-Nord, Montréal, Outaouais et Québec / Chaudière-Appalaches.

**3. Président d'assemblée et secrétaire d'assemblée**

Monsieur Tessier indique qu'en vertu des règlements généraux, il est, à titre de président du Conseil d'administration, le président d'assemblée et que le secrétaire du Conseil d'administration, monsieur Mario Harbec, est le secrétaire d'assemblée.

**4. Constatation de la régularité de la convocation**

Toutes les associations régionales affiliées ont été convoquées à l'assemblée extraordinaire le 8 septembre 2017, soit au moins 10 jours avant sa tenue, tel que stipulé par les Règlements généraux de Badminton Québec.

**5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Marc Servant, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption de l'ordre du jour.

**UNANIMITÉ**

**6. Ratification d'une demande de lettres patentes supplémentaires adoptée par le Conseil d'administration**

Monsieur Tessier explique qu'en vertu des lois québécoises, les objets inscrits aux lettres patentes d'une corporation doivent être identiques à ceux apparaissant à ses règlements généraux.

Les règlements généraux de Badminton Québec ratifiés lors de l'assemblée générale du 10 juin 2017 ont modifié les objets de la fédération; il faut donc ajuster ceux figurant à ses lettres patentes.

Monsieur St-Yves se joint à la réunion.

Les lettres patentes indiquent aussi la valeur maximale des biens immobiliers que peut détenir une corporation; cette valeur maximale est déterminée par la corporation. Dans le cas de Badminton Québec, ce montant est actuellement de 200 000 \$. Cela ne reflète pas la réalité et il y a lieu de le modifier.

Pour inscrire ces modifications auprès du Registraire des entreprises, une demande de lettres patentes supplémentaires doit être approuvée par une résolution du Conseil d'administration et cette dernière doit être ratifiée par au moins les deux tiers des membres présents lors d'une assemblée extraordinaire tenue à cette fin. Le coût de cette démarche auprès du Registraire des entreprises est de 55 \$.

Lors de la réunion du 31 mai 2017, les membres du Conseil d'administration de Badminton Québec ont unanimement adopté la résolution 1637 afin d'augmenter la valeur maximale des biens immobiliers que peut détenir la fédération, de remplacer les objets apparaissant aux lettres patentes et d'autoriser messieurs Mario Harbec et Claude Tessier à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de cette résolution.

**RÉSOLUTION  
AE-2017-395**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur Étienne St-Yves, propose qu'une demande de lettres patentes supplémentaires soit déposée au Registraire des entreprises afin

- ✓ de porter à 5 000 000 \$ la valeur des biens immobiliers que peut posséder Badminton Québec;
- ✓ que les objets pour lesquels la corporation est constituée soient remplacés par ceux apparaissant aux Règlements généraux de Badminton Québec adoptés par le Conseil d'administration le 15 mai 2017 et ratifiés par l'assemblée des membres le 10 juin 2017;
- ✓ que messieurs Mario Harbec, secrétaire de Badminton Québec, et Claude Tessier, président de Badminton Québec, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**UNANIMITÉ**

**7. Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION  
AE-2017-396**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par monsieur Marc Servant, propose la levée de l'assemblée à 19h11.

**UNANIMITÉ**

Lu et approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du 2 juin 2018, sur proposition de M Mario Harbec, appuyé par Mme Sarah Langlais-Lapierre, et adoptée à l'unanimité.